

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>MUNICIPALITÉ DE LYSTER</b></p>
Procès verbal du 16 novembre 2010	<p>Procès verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 16 novembre 2010 à 21h40, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Yvon Martineau, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière</p>
Avis de convocation	<p>Les membres du conseil municipal de Lyster sont tous présents, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance spéciale et consentent à la tenue de la présente séance.</p>
Ordre du jour du 16 novembre 2010	<p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance extraordinaire du 16 novembre 2010</b></p>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1     LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</li> <li>2     AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT             <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1    Participation financière au projet de résidence de la Corporation des aînés</li> </ol> </li> <li>5     ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</li> <li>6     LEVEE DE LA SEANCE</li> </ol>
270-11-2010 Adoption de l'ordre du jour	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
271-11-2010 Participation financière au projet de résidence de la Corporation des aînés	<p>ATTENDU les résolutions 062-2008 et 300-2008 dans lesquelles la municipalité s'engageait financièrement pour une somme totale de 200 000\$ dans le projet de la Corporation des aînés de Lyster ;</p> <p>ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions du projet de la Corporation des aînés de Lyster, une somme moindre est nécessaire pour concrétiser quand même le projet ;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Corporation des aînés de Lyster a statué de demander à la municipalité de réduire sa participation à 150 000\$ au lieu de 200 000\$ ;</p>
	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal abroge les résolutions 062-2008 et 300-2008 et les remplace par celle-ci ;</p> <p>QUE le conseil municipal confirme l'engagement de la Municipalité de Lyster envers la Corporation des aînés de Lyster pour un montant de 150 000\$, soit 89 000\$ pour la participation de la municipalité au programme PRQ de la SHQ et une somme de 61 000\$ comptant.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
272-11-2010 Adoption du procès verbal séance tenante	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p>

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



273-11-2010  
Levée de la  
séance

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 54.

**ADOPTÉE**

---

**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

---

**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**